

TABLEAU II.—ATTRIBUTION DES FRÉQUENCES ENTRE 550 ET 1600 Kc. À LA RADIO-DIFFUSION

550-1600 Kc/s. Radio-diffusion

TABLEAU III.—ATTRIBUTION GÉNÉRALE DE FRÉQUENCES AUX DIVERS SERVICES
1600—4000 Kc/s.

Fréquences Kc/s	Zone de l'Amérique du Nord	Zone Centrale	Zone de l'Amérique du Sud
1600-1750.....	Fixes et Mobiles (Principalement pour la Police)	Fixes et Mobiles y compris l'aéronautique.	Fixes et Mobiles y compris l'aéronautique.
1750-2050.....	Amateurs.....	Amateurs.....	Amateurs.
2050-2100.....	Fixes Mobiles.....	Fixes et Mobiles.....	Fixes et Mobiles.
2100-2200.....	Mobiles (Surtout stations de navires).	Mobiles (Surtout stations de navires).	Mobiles (Surtout stations de navires).
2200-2300.....	Fixes et Mobiles.....	Fixes et Mobiles.....	Fixes et Mobiles.
2300-2395.....	Mobiles (Surtout pour la Police).	Mobiles (Surtout la Police) (1).	Mobiles et Radio-diffusion.
2395-2400.....	Ondes générales d'expériences.	Ondes générales d'expériences.	Mobiles et Radio-diffusion.
2400-2500.....	Mobiles (Surtout pour la police).	Mobiles (Surtout la police)..	Mobiles et Radio-diffusion.
2500-2600.....	Mobiles (Surtout stations côtières).	Mobiles (Surtout stations côtières).	Mobiles (Surtout stations côtières.)
2600-2735.....	Aéronautiques et Mobiles..	Aéronautiques et Mobiles..	Aéronautiques et Mobiles.
2735-2740.....	Mobiles (Surtout entre navires. Fréquence qui peut être attribuée: 2738 kc/s).	Mobiles (Surtout entre navires. Fréquence qui peut être attribuée: 2738 kc/s).	Mobiles (Surtout entre navires. Fréquence qui peut être attribuée: 2738 kc/s).
2740-2850.....	Fixes et Mobiles.....	Fixes et Mobiles.....	Fixes et Mobiles.....
2850-3000.....	Aéronautiques et Mobiles..	Aéronautiques et Mobiles..	Aéronautiques et Mobiles.
3000-3065.....	Fixes et Mobiles.....	Fixes et Mobiles.....	Fixes et Mobiles.
3065-3100.....	Aéronautiques.....	Aéronautiques.....	Aéronautiques.
3100-3110.....	Mobiles (Surtout la fréquence d'appel des aéronefs 3105 Kc).	Mobiles (Surtout la fréquence d'appel des aéronefs 3105 Kc).	Mobiles (Surtout la fréquence d'appel des aéronefs 3105 Kc).
3110-3150.....	Mobiles.....	Mobiles.....	Mobiles.
3150-3265.....	Fixes et Mobiles (Surtout aéronautiques).	Fixes et Mobiles (Surtout aéronautiques).	Fixes et Mobiles (Surtout aéronautiques).
3265-3320.....	Fixes.....	Fixes.....	Fixes.
3320-3440.....	Fixes et Mobiles.....	Fixes et Mobiles.....	Fixes et Mobiles.
3440-3485.....	Fixes et Mobiles (Surtout aéronautiques).	Fixes et Mobiles (Surtout aéronautiques).	Fixes et Mobiles (Surtout aéronautiques).
3485-3500.....	Ondes générales d'expériences.	Ondes générales d'expériences.	Ondes générales d'expériences.
3500-4000.....	Amateurs.....	Amateurs.....	Amateurs.

NOTE.—(1) Il sera permis aux Pays de la Zone Centrale, situés au Nord de la Colombie, de réserver respectivement la bande de 2300 à 2350 kc/s, au service de radio-diffusion, d'accord avec une convention selon laquelle on ne pourra employer plus de deux fréquences par pays dans cette bande, fréquences séparées l'une de l'autre, avec une puissance appropriée et une antenne de direction. L'emploi de ces fréquences par ces pays ne devra causer aucune interférence aux autres services des Zones Nord et Sud, qui emploient actuellement, ces mêmes fréquences.